

**Monsieur Claude BACHELET**  
Président du PETER Ternois 7 Vallées

A

**Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX**  
Président de la Communauté de Communes  
des 7 Vallées  
6, rue du Général Daullé  
62140 HESDIN

Herlin-le-Sec, le 18 juillet 2023,

**Objet : Avis du PETER Ternois 7 Vallées sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Hesdinois**

**Nos Réf. : CB / FJ**

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité l'avis du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETER) Ternois 7 Vallées sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Hesdinois, prescrite par arrêté en date du 21 décembre 2022.

La présente procédure de modification de droit commun poursuit plusieurs objectifs. Elle consiste à faire évoluer l'OAP de la friche Ryssen sur les communes d'Hesdin et Marconne, à supprimer ou modifier plusieurs emplacements réservés sur les communes de Marconne, Hesdin et Huby-Saint-Leu, à modifier le règlement écrit de la zone N (naturelle), de la zone A (agricole) et de la zone UE (zone à vocation d'activités économiques secondaires et tertiaires) et à opérer le retrait des PAPAG (Périmètre d'Attente d'un Projet d'Aménagement Global) institués lors de l'élaboration du PLUi en 2016.

Après étude des diverses pièces du dossier reçu par mes services, il s'avère que le PETER Ternois 7 Vallées n'a pas de remarques à formuler sur le projet présenté. Le projet est cohérent avec les orientations inscrites dans le projet d'aménagement et de développement durables du PLUi.

Par conséquent, le PETER Ternois 7 Vallées formule un avis favorable sur le projet de modification n°1 du PLUi de l'Hesdinois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Claude BACHELET  
Président du PETER Ternois 7 Vallées



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Claude Bachelet', written over the official stamp.